

---

**TECH & NET**

---

Publié le 10/09/2009 à 12:32 - Modifié le 10/09/2009 à 14:50 **Le Point.fr****CONCURRENCE**

## Meilleurmobile.com réclame le droit de distribuer l'iPhone

**Le site a saisi l'Autorité de la concurrence et dit avoir "bon espoir d'obtenir gain de cause" en se fondant sur la jurisprudence.**

AFP



En décembre 2008, l'exclusivité de cinq ans dont bénéficiait Orange sur l'iPhone en France a été cassée par l'Autorité de la concurrence.

L'exclusivité dont bénéficient les trois opérateurs français pour les ventes d'iPhone pourrait être mise à mal. Un site internet français, spécialisé dans la comparaison des offres télécoms, [meilleurmobile.com](http://meilleurmobile.com), a annoncé qu'il saisissait l'Autorité de la concurrence pour réclamer le droit de distribuer l'appareil star d'Apple. Le site dit avoir "bon espoir d'obtenir gain de cause" en référence à la jurisprudence existante. En décembre 2008, l'exclusivité de cinq ans dont bénéficiait Orange sur l'iPhone en France a en effet été cassée par l'autorité administrative, décision confirmée par la cour d'appel de Paris -, "Apple a une part de marché dans les smartphones en France d'environ deux tiers, cela représente pour nous un préjudice considérable", fait valoir le président du site Internet, Jean-Vital de Rufz.

En réponse, Apple dit refuser la commercialisation via des sites internet sans boutiques. "Si nous disposions d'un réseau de distribution physique avec une couverture suffisante, alors on pourrait distribuer l'iPhone", rétorque Jean-Vital de Rufz. Actuellement, le site propose des iPhones avec abonnement, mais au moment de l'achat il renvoie vers le site d'Orange (France Télécom). "Un renvoi dû au fait que, sans contrat avec Apple, le site ne peut proposer des prix suffisamment compétitifs", explique le directeur de meilleurmobile.com. Depuis plus d'un an, le site dit avoir tenté à plusieurs reprises de négocier avec la firme à la pomme pour pouvoir vendre en ligne son téléphone multimédia. Ce recours contre l'exclusivité imposée par Apple rappelle [les ventes sauvages d'iPhone](#) survenues dès les premiers jours de sa mise en vente.